VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par ARTHUR H. DICKS. Par ARTHUR H. DICKS.

## Succession d'Anaise Patrice Vve d'Albert Meilleur

No. 105,280 Cour Civile de District Division D.

## Cottage Simple comfortable, 924 rue Marais

JEUDI, 18 SEPTEMBRE 1913, A MIDI, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

En vertu d'un ordre qui m'a été adressé par l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, daté du 14 août 1913 dans l'affaire sus-numérotée et intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent ou y appartiennent de quelques façons situé dans le faubourg Trémé dans le Deuxième District de cette ville et désigné par le No. 8 de l'Ilet No. 50, borné par les rues Marais, Liberté, autrefois Trémé, Dumaine et St. Philip, sur un plan dressé par Journet, et annexé à un acte passé le 10 septembre 1836 devant D. L. McCay, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesure en mesure américaine vingt quatre pieds dix pouces (24' 10") de face à la rue Marais sur quatre vingt (80') pieds en profondeur entre lignes parallèles conformément à un plan dressé par C. A. de Armas, le 23 juin 1851, et déposé au bureau sous le No. 29 du livre des plans No. 3. Etant la même propriété que feue Anaise Patrice, veuve d'Albert Meilleur, acquit par acte devant William J. Formento, notaire, le 3 décembre 1904 et duement enregistré au bureau des aliénations, registre 201, folio 168. Les améliorations consistent en un cottage simple, contenant vestibule, 5 chambres et bâtisse dans la cour, toit en ardoises, etc.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère, pour tous certificats et toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1913 et aussi pour l'acte de vente Wm. J. Formento, notaire, 10 pour cent du prix d'achat, ne portant ni intérêt ni pénalité, devant être déposé au moment de l'adjudication chez

ARTHUR H. DICKS,
Bureau 437 Carondelet. Encanteur.
août—17,24,31sept—7,14,18

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

David M. Hartson vs. E. B. Mason.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 59,691 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à vendre aux enchères publiques à la porte principale de la nouvelle bâtisse de cour, sur la rue Royale, entre les rues St. Louis et Conti, dans le Second District de cette ville, le SAMEDI 27 septembre 1913, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de E. B. Mason, dans et à certains droit d'action ou procès, intitulé E. B. Mason vs. J. E. Bolles Iron and Wire Works, No. 105,386, du dossier de la Cour Civile de la Paroisse d'Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée suivant inventaire enregistré en mon bureau.

CONDITIONS — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Premiere Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
JOS. H. BREWER,
Avocat pour le demandeur.
sept—16,22,27

ANNONCE JUDICIAIRE

Steve Cloinio, Agent, vs. Mme Z. Cohen.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 59,202—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Première Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à vendre à l'encan, en mon entrepôt, 727 724 rue Saint Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Second District de cette ville, SAMEDI, 27 septembre 1913, à 11:30 heures du matin, la propriété ci-après décrite à savoir.

Un piano et tabouret.

Saisis dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, suivant inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
A. BUCHMAN,
Avocat pour le demandeur.
sept—16,22,27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Schumert & Warfield, Ltd., vs. J. M. Sherrouse et Mayer Israël & Co.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 59,329 — En vertu de deux writs de fieri facias qui m'ont été adressés par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques en mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 25 sept. 1913, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Canapé en cuir, deux chaises en cuir, un chaise, trois vitrines à livres, table, tabouret, quatre chaises de vestibules, table, rallonges, porte chapeaux, deux berceuses en cuir, deux fauteuils, table, chaises, paravent, berceuse.

Saisie dans l'affaire sus-mentionnée et numérotée suivant inventaire enregistré en mon bureau.

CONDITIONS — Comptant.

P. McGILL,
Constable Première cour de Cité de la Nouvelle Orleans.
SAMUEL WOOLF,
Avocat pour le demandeur.
sept14,20,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

American Brewing Co. vs. V. F. Stock

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orleans. — No. 59,888 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique en mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St. Louis, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 25 sept. 1913, à 11:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Une licence de buvette d'état et de ville.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
LEMLE, JONES & MARENO,
Avocats pour le demandeur.
sept14,20,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Max Goldberg vs. P. J. Jallons.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 59,358 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la porte principale de la nouvelle bâtisse de cour, sur la rue Royale, entre les rues Saint-Louis et Conti, dans le Second District de cett eville, le LUNDI, 22 septembre 1913, à 11 heures du matin la propriété suivante décrite à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de P. J. Jallons dans et au théâtre cinématographe, connu sous le nom de Théatre Alhambra, situé aux coins des rues Murat et Palmyra dans le Premier District de cette ville, saisi dans l'affaire sus-intitulée et numérotée.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
BENJ. DART, Avocat pour le demandeur.
sept—11,17,22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Arthur A. Brugier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,251 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George W. Prados, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
L. A. HUBERT, Avocat.
sept13,17,22

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE

## JOLIE PROPRIÉTÉ DU SECOND DISTRICT BIEN LOUÉE

La résidence en briques à deux étages
**1029 RUE ORLÉANS**
entre les rues Bourgogne et Rempart

Le cottage simple en bois
**1025 RUE ORLÉANS**
entre les rues Rempart et Bourgogne

La résidence en briques à trois étages et combles
**1030 RUE ORLÉANS**
entre les rues Bourgogne et Rempart

Le double cottage en briques
**522 et 524 RUE BOURGOGNE**
entre les rues St. Louis et Toulouse

La résidence et magasin en briques à un étage
**628 NORD REMPART**
entre les rues St-Louis et Toulouse

La résidence en bois à deux étages
**931 et 933 NORD DERBIGNY**
entre les rues Dumaine et St-Philip

La résidence en briques à deux étages et combles et magasin
**611 RUE BOURBON**
entre les rues Toulouse et St. Pierre

SUCCESSION DE GERMAIN GUILLOT
No. 103,634 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau No. 134 rue Carondelet — MARDI, 7 octobre 1913, à midi, à la bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 3 septembre 1913, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la sus-dite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

1. Un certain lot de terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Orléans, Ste Anne, Bourgogne et Rempart, mesurant 30 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Orléans, sur 86 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations désignés par le No. 1029 rue Orléans, et comprennent une résidence en briques à deux étages, grille en fer sur la façade et contenant sept chambres, bain, hall, eau et égoûts, etc.

2. Un certain lot de terrain ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans le carré borné par les rues Orléans, Ste Anne, Bourgogne et Remparts, mesurant 30 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Orléans sur un profondeur de 86 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par le No. 1025 et comprennent un cottage en bois à deux étages à l'arrière, huit chambres, bain, etc.

3. Un certain lot de terrain avec tout et en particulier, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent au qui y appartiennent de quelques façons, désigné comme lot No. 4 du carré No. 101, suivant un plan déposé en l'office de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville, et mesure en mesure américaine, 23 pieds de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 76 pieds 10 pouces avec l'usage mitoyen avec les lots Nos. 2 et 3 d'une allée de 3 pieds de large sur laquelle est bâtie une partie de l'étage supérieur de la maison principale du lot No. 4. Le tout suivant le dit plan. Les améliorations sont désignées par le No. 1030 rue Orléans et comprennent une bâtisse en briques à trois étages et combles; contenant environ treize chambres, bains, halls, etc., eau et égoûts.

4. Un certain lot de terrain ainsi que les améliroations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Bourgogne, St. Louis, Toulouse et Remparts, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 60 pieds sur un côté à la propriété actuellement ou autrefois appartenant à M. Argot, et sur l'autre côté par la propriété actuellement ou autrefois appartenant à Jeanne Milliholl. Les améliorations sont désignés par les Nos. 522 et 524 rue Bourgogne, et comprenent une cottage double en briques ayant quatre chambres de chaque côté.

5. Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu vieux No. 144 rue N. Remparts, et tous les droits, voies et privilèges qui en dépendent ou y appartienent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues N. Remparts, Bourgogne, Toulouse et St. Pierre. Le lot de terrain est désigné par la lettre A, suivant un plan dressé par Jos. Pilié, voyer, annexé à un acte devant H. Lavergne, ancien notaire en cette ville, le 21 novembre 1825. Le dit lot mesure 19 pieds 3 pouces de face à la rue N. Remparts, sur une profondeur de 60 pieds à quel point le dit lot s'élargit à angle droit de 20 pieds sur la ligne de côté du lot B sur le dit plan, et de là à une autre profondeur 24 pieds 4½ pouces le tout en conformité avec le dit plan. Les améliorations sont désignées par le No. 628 N. Remparts, et comprennent une bâtisse en briques à un étage contenant huit chambres, etc.

6. Un certain lot ou parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartienent ou en dépendent de quelques façon, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No. 226, borné par les rues Derbigny, St. Philip, Roman et Dumaine, désigné par la lettre C sur un croquis dressé par Arthur De Armas, député voyer de ville, date d'avril 1886, et annexé comme références à un de vente par Mme Jeanne Barelle et Mlle Marie Coussirat à William L. Lebon, passé devant E. Grima, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1886. Suivant le dit plan le dit lot mesure 60 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny, sur 42 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos. 931-933 rue N. Derbigny, et comprennent une résidence en bois a deux étages contenant sept chambres, bains, etc., chaque côté, eau et égoûts.

7. Un certain lot de terrain, situé et s'étendant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, Toulouse et St. Pierre et mesurant en mesure française suivant titre 30 pieds sur la rue Bourbon, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et suivant le croquis et certificat d'arpentage dressé par Edgar Pilié, député voyer de ville, le 28 octobre 1899. Le dit lot commence à une distance de 66 pieds 4 lignes du coin des rues Toulouse et Bourbon, et mesure en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles, ainsi que tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages avec combles contenant 12 chambres, bains, etc., et sont désignées comme No. 611 rue Bourbon.

Toutes les propriétés ci-dessus sont vendues, sujettes aux loyers et baux s'il y en existent.

CONDITIONS & Un tiers ou plus comptant, le solde en 1 et 2 ans représenté par hypothèque et billets avec lieus du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt annuel depuis la date de l'adjudication et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; les améliorations devant être assurées et la police transferée au porteur des billets. Les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat dues et exigibles dans l'année 1913; dix pour cent au moment de l'adjudication. Actes de vente devant Emile Pomès, notaire, aux frais des acquéreurs.

GEO. MARTIN,
MARCELLE CHAMPON,
Exécuteurs.
DINKELSPIEL, HART & DAVEY,
ANDRE LAFARGUE, Avocats.
sept—6,7,14,21,28oct—5,7

PAR CHARLES B. STROUDBACK.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Margaret Lynch, veuve d'Emile Pierre Bessee.—No. 105,078—Cour Civile de District, Division A.

Immeuble simple en briques, 419 rue Espagne, entre N. Peters et Decatur.

Par Charles B. Stroudback, encanteur, il sera vendu à l'encan le JEUDI, 16 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 12 septembre 1913 par l'honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotés, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain, situé dans le Troisieme District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Espagne, Decatur, N. Peters et l'avenue Lafayette, mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Espagne sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes ½ en profondeur, suivant un croquis dressé par F. F. Braun, voyer, daté du 13 juillet 1882, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme No. 9 rue Espagne et étant la portion de terrain, voisine ou la plus proche de la rue N. Peters du lot désigné par le No. 11 du carré No. 13. Les améliorations sont actuellement désignées par le No. 419 rue Espagne.

Conditions—Comptant; acte de vente devant F. D. Charbonnet, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
M. D. DIMITRY, Avocat.
sept14,21,28—oct5,12,16

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

AGREABLE COTTAGE SIMPLE.
NO. 1531 AVENUE LAFAYETTE.

Succession de Margaret Michel, Epouse d'Anton Walz.

No. 105,437, Cour Civile de District, Division "D."

A L'ENCAN, MARDI, 30 SEPTEMBRE, 1913.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," agissant pour l'Honorable Porter Parker, juge de la Division "D," actuellement en congé, daté et signé du 25 août 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, qui m'a été adresse, je procéderai à vendre à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, la propriétésuivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui en dépendent ou y appartiennent de quelques façons, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Claiborne, Port, Robertson et l'avenue Lafayette, désigné comme lot No. 11 (onze), sur un plan de C. Giroux et A. Castaing, voyers, daté du 18 juin 1852, et mesure, suivant le dit plan, trente-trois pieds huit pouces et quatre lignes d'eface à l'avenue Lafayette, sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple contenant trois chambres et une cuisine, connu comme No. 1531 avenue Lafayette.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer, en plus et en sus du montant de son enchère, toutes les taxes de l'année 1913, tant d'Etat que de ville, ainsi qu'pour tous certificats requis, en ceci, et devant faire un depôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication chez l'encanteur pour clore la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant être passé devant Francis D. Charbonnet, notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur,
202-204 Hennen Building.
août 27—31—sept. 7—14—21—28—30

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double, propriété de rapport bien situé, Nos. 1134 et 1136 rue Baronne.

Succession de Mme Bridget Mulcahy, veuve de Thomas Corbett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,248 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, 25 septembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté du 19 août 1913, de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, dans l'affaire sus-intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Le double cottage en bois, bien situé, et de rapport, Nos. 1134 et 1136 rue Baronne, retiré du trottoir contenant cinq chambres de chaque côté eau et égouts sur un certain lot de terrain, situé dans le Première District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Baronne autrefois Bacchus, Clio, Carondelet autrefois Apollo et Calliope, désigné par le No. 2 sur un croquis dressé par A. G. Blanchard, voyer de district, le 5 avril 1851, et annexé à un acte passé devant H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, le 5 décembre 1852, et commence à une distance de trente deux (32) pieds du coin des rues Baronne et Clio mesure trente deux pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent (100) pieds entre lignes parallèles.

Dans un bon voisinage, toujours loué à une bonne classe de locataires et à peu de distance du centre commercial.

CONDITIONS — La moitié, ou plus comptant, et le solde s'il y en a un, en un ou en un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, représenté par billets portant six pour cent par an d'intérêt, depuis la date de l'acte de vente jusqu'au paiement garanti par hypothèque et privilège du vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de non-aliénation et de vente sans évaluation, en cas de vente de la dite propriété pour forcer le payement de dits billets et cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas qu'il soit nécessaire de placer les dites notes en mains d'avocats pour encaissement, et toutes les autres clauses usuelles, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'à concurrence de la partie à crédit et transferer la police au porteur des billets, et assumer le payement en sus et en plus du prix de l'adjudication, toutes les taxes de 1913 et déposer chez l'encanteur dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente à valoir sur le prix total, et encaissera les loyers depuis la date de l'acte de vente. Acte de vente devant M. C. Soniat, notaire, au frais de l'acquéreur.

CHAS. F. CLAIBORNE, Avocat.
août—24,31sept—7,14,21,28


# Blowing Rock

## GREEN PARK HOTEL.

**Au sommet de la Montagne Blue Ridge,**

**4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.**

**La température la plus élevée en tout est de 74 degrés**

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

**GREEN PARK HOTEL.**
GREEN PARK, N.J.

**SI VOUS ALLEZ A CHICAGO**

DESCENDEZ AU

# HYDE PARK HOTEL

**A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.**

PRIX MODERES.